



HAL
open science

”Propositions pour une étude de la mise en perspective critique de la notion de langue maternelle dans un ensemble de travaux de recherche en didactologie du français langue étrangère / français langue seconde de 1945 à 2015”

Marie-Madeleine Bertucci

► **To cite this version:**

Marie-Madeleine Bertucci. ”Propositions pour une étude de la mise en perspective critique de la notion de langue maternelle dans un ensemble de travaux de recherche en didactologie du français langue étrangère / français langue seconde de 1945 à 2015”. Histoire des idées dans la recherche en didactique des langues: 1945-2015, APHELLE | CIRSIL | HSS | SEHL | SIHFLES et laboratoire DYNADIV, université de Tours, Jun 2021, Tours, France. hal-03704415

HAL Id: hal-03704415

<https://hal-cyu.archives-ouvertes.fr//hal-03704415>

Submitted on 28 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Marie-Madeleine Bertucci
CY Cergy Paris Université
EA 7518 LT2D

Colloque Histoire des idées dans la recherche en didactique des langues : 1945-2015.

Université de Tours, 9-11 juin 2021

Communication du 9 juin 2021

Propositions pour une étude de la mise en perspective critique de la notion de langue maternelle dans un ensemble de travaux de recherche en didactologie du français langue étrangère / français langue seconde de 1945 à 2015

Mots clés : théories didactiques, diffusion du français, langue maternelle, langues premières, statut des langues

La communication propose des éléments d'étude de la notion de langue maternelle à partir de l'analyse qui en est faite dans un ensemble de travaux de recherche en didactique du français langue étrangère / français langue seconde publiés dans la période 1980-2010. Après avoir évoqué dans un premier temps, les principaux caractères de la notion dans la période antérieure à 1945, de manière à montrer que cette notion a une épaisseur notionnelle dans les textes institutionnels en vigueur pendant la période précédant immédiatement la périodisation retenue par le colloque, et que cela ne va pas sans peser sur ses contenus, on s'efforcera de montrer dans un second temps que cette notion a été critiquée dans les travaux postérieurs à 1945 du fait de sa polysémie, que des alternatives conceptuelles et terminologiques ont été proposées et qu'elle a perdu de ce fait une partie de sa légitimité notionnelle dans ce champ de la recherche. On fera l'hypothèse que l'évolution en diachronie de la notion dans le champ de la didactique du FLE/S vise à la débarrasser de ses ambiguïtés, à la clarifier de manière à répondre aux nécessités de l'analyse des contextes contemporains visés par le FLE/S.

I. La notion de langue maternelle dans les travaux antérieurs à 1945

I. 1 1882-1938. Une notion polysémique

I. 1. 1 Le sens de parler vernaculaire

La polysémie de la notion est ancienne dans la réflexion sur l'enseignement du français en milieu institutionnel. Elle est observable dès la fin du XIX^e siècle dans le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de Ferdinand Buisson, dont la première édition – 1882-1887 - est contemporaine des lois fondatrices sur l'école primaire portées par Jules Ferry en 1881 et 1882. On y lit en effet à l'article « Langue maternelle », que « l'enfant apprend les premiers éléments de sa langue sur les genoux de sa mère, dans le contact journalier avec le milieu familial » (Buisson, 1911). La notion de langue maternelle a ici le sens que la recherche contemporaine en sociolinguistique et en didactique confère au parler vernaculaire, qu'on définira comme le parler utilisé dans l'environnement immédiat du locuteur concerné, dans sa famille ou au sein de son groupe de pairs (Gumperz, 1971 : 86 ; Dabène, 1994 : 19 ; Cuq, 2006 : 153).

I. 1. 2 La langue de scolarisation

Ce constat n'empêche pas le rédacteur de l'article du *Dictionnaire* de commencer son article par les propos suivants : « On peut dire sans exagération de la langue maternelle qu'elle est le fond même de l'enseignement à l'école primaire », et de faire du français langue maternelle, la langue de l'enseignement à la fin du XIX^e siècle, équivalent *mutatis mutandis* du français de scolarisation contemporain. À ces acceptions spécifiques à l'enseignement du français, s'ajoute une acception plus politique.

I. 1. 3 La langue de la patrie

En effet, si la langue maternelle est toujours définie en 2015 dans son sens usuel comme « la première langue qu'a parlée un enfant, souvent celle de sa mère » (*Le Petit Robert* 2015), elle a longtemps été assimilée à la langue de la *patrie*, comme l'indique l'édition de 1959 du *Dictionnaire Le Robert* qui précise que : « la *langue maternelle* peut [...] être tantôt celle de la mère, tantôt celle de la mère-patrie » (Boutan, 2003 : 138) alors que l'édition de 2015 du *Petit Robert* ne procède pas à cet amalgame et distingue les notions de langue maternelle, nationale et officielle. Les usages de la notion à la fin du XIX^e siècle et dans la première partie du XX^e siècle renvoient donc soit au parler vernaculaire transmis dans la famille, soit à la langue de l'enseignement, soit à la « langue nationale », définie comme la « langue de l'État dans lequel on est né » (Boutan, 2003 : 137).

I. 1. 4 1938. Une clarification terminologique

Cinquante-six ans après le début de la publication du *Dictionnaire* de Buisson, les *Instructions* pour l'école primaire de 1938 se réfèrent toujours à la notion de langue maternelle au sens de parler vernaculaire : « les enfants ont appris de leurs mères, de leurs familles et de leurs camarades, la langue maternelle » (1938 : 14) mais les *Instructions* distinguent explicitement la langue française apprise auprès de la mère de la langue française utilisée dans le cadre de l'enseignement : « la langue française que les maîtres enseignent n'est pas celle que les enfants emploient spontanément » (Ibid.) et n'assimilent pas le parler vernaculaire à la langue de l'enseignement en utilisant une terminologie identique pour les désigner.

I. 2 Le tournant de 1945. Émergence des notions de français langue étrangère puis de français langue seconde et ouverture à d'autres expériences langagières

À partir de 1945, à la fin du second conflit mondial et dans un contexte de modification des rapports de force internationaux, la question des statuts du français va s'ouvrir à des enjeux nouveaux dans le cadre de l'action du ministère des Affaires étrangères en faveur de la diffusion du français à l'étranger. Dans ce cadre, le statut du français sera d'être d'une part « la langue nationale de la France », d'autre part d'être aussi « la langue maternelle » non seulement des *Français*, mais aussi des *Canadiens français*, des *Belges wallons*, des *Suisses Romand*, et enfin d'être également une langue *officielle* ou *d'enseignement* pour plus d'une trentaine d'États indépendants (Basdevant, 1984 : 42). La mention des textes institutionnels ou des préoccupations politiques et administratives relatives à l'enseignement du français à l'étranger nous permet de souligner la présence, depuis la fin du XIX^e siècle dans le cadre hexagonal ou à partir de 1945, en ce qui concerne la diffusion du français à l'étranger, de la notion de français langue maternelle, en lien avec laquelle vont progressivement être construites les notions de français langue étrangère et de français langue seconde. Les politiques conduites en faveur de la diffusion du français à l'étranger vont contribuer au développement d'une réflexion et de « recherches sur des modes d'enseignement / apprentissage jugées plus appropriées aux nouvelles réalités sociales et géopolitiques » (Texte de l'AAC) et conduire à partir des années 1970-1980, à une mise en débat de la notion de langue maternelle effectuée par un certain nombre de chercheurs en didactologie du FLE/S qui vont complexifier l'approche et proposer des alternatives conceptuelles notamment parce que leurs travaux ne portent pas sur le même type d'expériences langagières que celles qui sont évoquées par F. Buisson ou par les *Instructions* de 1938. Le contenu de la notion de langue maternelle n'est pas le même en effet selon les contextes institutionnels

d'enseignement. Les travaux abordés dans cette étude se situeront dans la période 1985-2010. Le choix a été fait de construire une périodisation seconde à l'intérieur de celle proposée par l'AAC du colloque en partant du texte de l'AAC qui souligne que « la véritable institutionnalisation de la recherche didactologique sur le FLE/S » date des années 1970-1980 (Ibid.).

La prise de distance critique s'opère en particulier dans les travaux de Henri Besse (1987) ; Louise Dabène (1994) ; Véronique Castellotti (2001) et Jean-Pierre Cuq (2006) sur lesquels l'analyse va porter. Elle conduit à déplacer le champ de la réflexion. Cette évolution est fondée sur une prise de recul à l'égard du lien à la mère impliqué par la notion qui apparaît progressivement à partir des années 80.

Corpus étudié

Besse, H., 1987, « Les langues et leur enseignement / apprentissage », in *Travaux de didactique du français langue étrangère*, 17, pp. 37-55.

Besse, H., 2002, « De l'institution du français tel qu'il est enseigné / appris », in P. Martinez (dir.), *Le français langue seconde. Apprentissage et curriculum*, Paris : Maisonneuve et Larose, pp. 21-44.

Castellotti, V., 2001, *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, Paris : CLE International.

Cuq, J.-P. et al., 2006, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris : CLE International.

Dabène, L., 1994, *Repères sociolinguistiques pour l'usage des langues*, Paris : Hachette.

II. La notion de langue maternelle dans les années 80

II. 1 Henri Besse. 1987. Une triple dimension

Henri Besse en 1987 définit la langue maternelle comme « une langue acquise dès le plus jeune âge par simple interaction avec la mère » (1987 : 37) mais il y ajoute deux dimensions, i celle de la maîtrise - « c'est une langue qui est supposée mieux maîtrisée que toute autre acquise ou apprise ultérieurement » (Ibid.) -, ii celle de l'antériorité d'apprentissage qui justifie « les dénominations synonymiques de langue première ou langue native » (Ibid.). Cette définition est complexifiée et nuancée en 2002. En effet, H. Besse précise dans un article intitulé *De l'institution du français tel qu'il est enseigné / appris* qu'

enseigner / apprendre une *langue maternelle* peut être [...] explicité comme enseigner une variété de cette langue — sa variété cultivée [...] — à des apprenants qui en pratiquent déjà oralement une autre variété » (2002 : 29).

Il ajoute ensuite que pour qu'il y ait :

« didactique de la langue maternelle », il est nécessaire que l'intercompréhension, entre la variété enseignée et les variétés pratiquées plus ou moins nativement par les élèves, subsiste (Ibid.).

On retrouve dans ces propos l'opposition parler vernaculaire / langue de scolarisation évoquée dans la première partie.

II. 2 Louise Dabène. 1994. Une complexification du statut de la langue maternelle

Louise Dabène critique le fait que la langue maternelle soit considérée comme étant i la langue de la mère, et de ce fait elle remet en question la *légitimation* par la naissance (Dabène, 1994 : 11) ; ii la première acquise, à savoir la *légitimation par l'antériorité d'appropriation* (Ibid.) ; et enfin iii la langue la mieux connue, autrement dit que le *niveau supérieur de compétence* des locuteurs dans leur langue maternelle est légitimé par *l'antériorité d'appropriation* (Ibid.). Elle montre en effet qu'il n'y a pas d'universalité des structures familiales, et que les enfants peuvent être élevés par une autre personne que leur mère biologique. L'antériorité d'appropriation peut être relativisée dans certaines situations linguistiques plurilingues de même que le présumé niveau supérieur de

compétence. Elle propose une alternative terminologique à la dénomination *langue maternelle* et introduit les notions de *parler vernaculaire* (1994 : 19-20), de *langue de référence* (Ibid. : 21-22) et de *langue d'appartenance* (1994 : 22-24).

Le parler vernaculaire

Chaque individu est doté d'un

« parler » qui « représente son premier contact avec le langage, [...] acquis au sein du groupe primaire, [...], largement influencé par les contacts avec le groupe de pairs (Dabène, 1994 : 19).

Ce parler est identifié par les sociolinguistes américains comme le « parler vernaculaire du sujet » (Ibid.). En situation plurilingue, il est défini comme le « dialecte utilisé au contact du groupe le plus proche » (Gumperz, 1971 : 19) : « The term « vernacular » will be employed for the form of speech used in the home and in the local peer group¹ » (Gumperz, 1971 : 86).

En contexte monolingue, il renvoie à un « style contextuel » (Dabène, 1994 : 20). Selon Labov, ce style contextuel est « le style où l'on accorde le minimum d'attention à la surveillance de son propre discours » (Labov, 1976 : 289). En tant que pratique langagière, il s'insère dans *l'univers communicatif du sujet* (Dabène, 1994 : 20). Il intègre donc une dimension non verbale, la proxémie, les rituels de communication (Dabène, ibid.). Néanmoins, en ce qui concerne l'apprentissage, il faut distinguer le contexte informel (familial, avec les pairs) et le contexte formel (institutionnel, scolaire). Le parler vernaculaire ne se confond pas avec la langue de référence.

La langue de référence

Louise Dabène insiste sur le fait que dans des situations d'enseignement / apprentissage, la dénomination *langue maternelle* est attribuée à la langue enseignée dans le cadre de l'institution scolaire (Ibid. : 21), sous ses formes les plus normatives incarnées par les formes écrites. Cette langue de scolarisation a pour finalité d'être le médium de transmission des savoirs scolaires (Ibid.), un médium caractérisé par sa permanence. Elle constitue « la langue de départ de l'apprenant » (Ibid.), autrement dit le *substrat langagier de l'élève* (Dabène, 1994 : 8), définie par Sophie Moirand d'abord (1982) puis par Louise Dabène comme « la langue de référence » (Ibid.). Louise Dabène insiste sur le fait qu' en situation plurilingue, il n' y a pas d'homogénéisation des variétés et que lorsqu' un apprenant a pour langue de scolarisation une langue distincte de celle de sa famille, la langue de référence ne s'identifie pas à son parler vernaculaire et qu' il peut y avoir dans ce type de contextes plusieurs langues de référence qui coexistent (Ibid.) comme c'est le cas au Cameroun, pays officiellement bilingue et doté de deux langues de scolarisation, le français et l'anglais. Pour Louise Dabène, la langue maternelle revêt aussi une dimension politique à laquelle la recherche en didactique du FLE/S s'intéresse du fait des restructurations de l'espace francophone résultant de l'accès à l'indépendance des anciennes colonies dans les années 60. Dans certains cas, elle est assimilée à la/ aux langue(s) nationale(s) et acquiert de ce fait le statut de langue de scolarisation, la langue, qui est présentée comme celle de l'enseignement en langue maternelle étant en l'espèce la langue nationale de l'État qui organise le système éducatif (Dabène, 1994 : 9).

La langue d'appartenance

Cette dimension renvoie à la dimension identitaire que possède également la langue maternelle. Louise Dabène propose de réserver cette dénomination de langue d'appartenance « nationale, religieuse ou ethnique » (Ibid. : 24) à la langue ou variété de langue considérée par le locuteur comme définitoire de « son appartenance communautaire ». Elle souligne que lorsque les

¹ « Le mot vernaculaire sera employé pour le type de discours en usage à la maison et dans le groupe de pairs local » (Notre traduction).

locuteurs sont dans une situation de minorisation ils peuvent revendiquer comme langue maternelle une langue qu'ils ne parlent pas dans les faits. Véronique Castellotti mentionne également le fait que certains locuteurs migrants déclarent avoir dans leurs répertoires une langue maternelle qu'ils disent ne pas parler (Castellotti, 2001 : 22). Des facteurs identitaires interviennent également dans les représentations relatives à la langue maternelle, notamment lorsqu'il s'agit d'une langue minorée, la relation à cette variété peut être alors perçue comme affective et subjective (Ibid.). Ce phénomène a été décrit par Gabrielle Varro et Françoise Gadet comme un fait de « bilinguisme symbolique » (2006), qui témoigne, écrit Roman Colonna à propos du corse de la force tant des affects attachés à la langue que de la pression identitaire (Colonna, 2013 : 46). Ce bilinguisme symbolique peut apparaître dans une situation de monolinguisme de fait. Le locuteur ne parle pas sa langue familiale mais lui confère « une valeur centrale dans son système d'identification » (Billiez, 1985 : 101).

Au tournant des années 2000, le contenu de la notion évolue avec la montée en puissance de la réflexion sur l'enseignement du FLS et de la prise en charge des enfants de migrants. Véronique Castellotti dans son ouvrage de 2001 dont le titre est *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, met en évidence le caractère pluriel de la notion, montre que cette dimension polysémique la rend ambiguë et explique pourquoi elle est concurrencée par les dénominations concurrentes de langues premières lorsqu'il s'agit d'insister sur l'antériorité d'appropriation (Castellotti, 2001) ou de répertoire verbal lorsqu'il s'agit d'observer le statut des langues en discours dans les interactions (Ibid)

II. 3 Véronique Castellotti 2001. De la langue maternelle au répertoire verbal

L'ouvrage de Véronique Castellotti acte une atténuation relative de la notion de langue maternelle au profit de celle de répertoire verbal, malgré sa présence dans le titre du fait de l'émergence de la réflexion sur les parlars bilingues et la didactique du plurilinguisme.

Dès le premier chapitre intitulé *Les relations entre langue étrangère et langue maternelle : une histoire pleine de rebondissements*, Véronique Castellotti souligne qu'il existe une relation de synonymie entre les dénominations langue maternelle / langues premières ou L1 / langue 1 comme on le voit dans les exemples suivants, lesquels mettent en évidence les différentes occurrences : i « la *langue première* n'est que très rarement complètement évacuée de l'enseignement des langues étrangères » (2001 : 13) ; « l'utilisation de la *langue 1* pour faciliter certains apprentissages » (Ibid.) ; « l'exemple du processus d'acquisition des *L1* est même souvent invoqué » (Ibid.) ; « le latin est en effet la *première* langue acquise par Montaigne à la place de sa langue « *maternelle* » » (Ibid. : 14).

II. 3. 1 Une définition aux contours incertains

Au chapitre 2, *Langue maternelle, langue première, langue source... et quelques autres*, Véronique Castellotti souligne le caractère flou² de la notion pour les locuteurs qu'elle a interrogés lors d'enquêtes effectuées à ce sujet. Véronique Castellotti peut donc écrire :

On pourrait donc penser que cette expression « langue maternelle » renvoie également à une signification précise et communément partagée. Pourtant, lorsqu'on interroge les mêmes individus sur le sens qu'ils lui accordent, on constate que les définitions proposées ne coïncident que très partiellement (Ibid. : 20).

Caractérisée par la constance de certains traits

Dans le même chapitre, Véronique Castellotti note la permanence d'un certain nombre de traits dans la définition, i le lien avec la mère (Ibid. : 21) ; ii le rapport *aux origines, aux racines*³ (Ibid.) ; iii

² Signalé aussi dans une enquête de Genouvrier de 1982 qui pointe également les difficultés des témoins interrogés pour définir la notion.

³ Voir aussi Genouvrier (1982 : 59-61).

l'antériorité d'appropriation liée au mode d'acquisition (Ibid.) ; iv le haut degré de compétence (Ibid. : 22). Elle évoque également des critères *fonctionnels* et *identitaires* (Ibid.). La langue maternelle est « celle que le locuteur emploie le plus, dans les sphères d'activité les plus diverses » (Ibid.), c'est « celle à laquelle il s'identifiera de manière privilégiée, parce que c'est la langue emblématique du groupe ou de la communauté auxquels il adhère » (Ibid.).

Une définition dont les traits sont mis en débat

Véronique Castellotti (2001 : 21) note que le lien avec la mère est présent dans les représentations de cette variété mais qu'il n'est pas universel, - comme on l'a vu plus haut dans la section portant sur l'ouvrage de Louise Dabène⁴ -, et que la supériorité de la maîtrise de la langue maternelle sur les autres langues du répertoire du locuteur concerné s'affaiblit si elle est moins pratiquée. Dans un contexte migratoire, la langue de scolarisation peut supplanter la langue maternelle (Ibid. : 22). Ces derniers points mettent en évidence le caractère insatisfaisant de la notion, sa polysémie et le fait qu'elle est placée au croisement de champs distincts. Cette hétérogénéité se traduit par :

un conflit entre les représentations d'une langue « naturelle » (celle de la mère) et celle d'une langue « conceptuelle » (celle de l'école, qui permet les apprentissages fondamentaux) (Ibid. : 22-23).

Ce constat conduit Véronique Castellotti à conclure que la démarche de *catégorisation* est *ambiguë* et que c'est cette ambiguïté qui explique la recherche de dénominations alternatives (Ibid. : 23).

II. 3. 2 Les alternatives terminologiques

Véronique Castellotti passe en revue en les critiquant les termes alternatifs à la dénomination langue maternelle et cite les désignations suivantes (Ibid. : 23) :

- « Langue source » et son *corollaire* « langue cible » sont des termes utilisés en linguistique contrastive. Ces termes insistent sur « le point de départ et le résultat à atteindre dans l'apprentissage, en présupposant une sorte de continuité linéaire de l'un à l'autre » (Ibid.). Les limites de cette conception résident dans le fait que chacun des systèmes est envisagé de manière indépendante sans que « les variations, contacts et recours à d'autres « sources » » soient pris en compte (Ibid.).
- « Langue native » est une dénomination moins utilisée, perçue comme « plus restrictive » d'un point de vue didactique. Cette dénomination met exclusivement l'accent sur « l'ordre d'acquisition », ce qui ne donne aucune indication sur le degré de « maîtrise de la langue » concernée (Ibid.).
- « Langue de référence » (Moirand, 1982 ; Dabène, 1994)⁵ est une appellation qui renvoie à la « variété scolaire » par laquelle se construisent les « apprentissages fondamentaux », autrement dit la lecture et l'écriture (Ibid.). Cette caractéristique, primordiale d'un point de vue didactique, est incomplète selon la chercheuse car elle est centrée sur la « fonction métalinguistique » au détriment d'autres dimensions (Ibid.).
- « Langue première » est la dénomination la plus fréquente. Elle s'oppose à celles de « langue seconde / seconde langue ». Elle se définit selon plusieurs entrées : i « l'ordre d'acquisition » ; ii l'importance de cette langue première au yeux du « locuteur », de la « société », de « l'école » ou du « groupe » dans lesquels il est inséré ; iii « la dimension psychoaffective ». Pour la chercheuse, cette dénomination de langue première constitue « un terme générique, concentrant les différents aspects généralement attachés à la notion » (Ibid.).

⁴ Voir supra II. 2.

⁵ Voir supra section II. 2.

II. 3. 3 Les limites de la notion de langue maternelle. Émergence de la notion de répertoire verbal

Selon Véronique Castellotti (Ibid. : 24), cette notion n'est opératoire que dans des « situations sociolinguistiques relativement simples » dans lesquelles un petit nombre de langues coexistent, le statut de chacune et leur interrelation étant clarifiés. Ceci étant, dans de nombreuses situations plurilingues, les situations sociolinguistiques qui régissent le statut des langues en présence sont plus *complexes*, compte tenu des modalités qui régissent les contacts de langues, de ce fait les « statuts » et les « fonctions » des langues peuvent varier d'une « langue à l'autre » ; « d'une région à l'autre » ; « d'un moment à l'autre », du coup la notion de langue 1 est moins pertinente. C'est de fait celle de « répertoire verbal » (Gumperz, 1972) qui prend le pas sur celle de L1 pour « rendre compte des conditions d'appropriation et des situations d'emploi des langues » (Ibid.).

Le répertoire verbal « englobe l'ensemble des compétences langagières de l'individu » et leurs interrelations, qui résultent d'une palette d'usages résultant de leur statut et de leurs fonctions dans les interactions en lien avec les enjeux identitaires des locuteurs (Ibid.). Cette notion est non seulement pertinente pour l'ethnographie de la communication et la sociolinguistique mais aussi pour la didactique. La notion de répertoire verbal intéresse la didactique car elle permet d'analyser les modalités d'appropriation des langues qui se déploient dans la classe.

Deux ans après la publication de l'ouvrage de Véronique Castellotti, le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* dirigé par Jean-Pierre Cuq, dont la première édition est de 2003, met en évidence à son tour le caractère pluriel de la notion, et montre que cette dimension polysémique la rend ambiguë, ce qui explique qu'elle soit concurrencée par les dénominations concurrentes.

II. 4 Jean-Pierre Cuq et al. 2003. Redéfinition des contours de la notion

L'ouvrage souligne que cette notion est en vigueur dans plusieurs disciplines dont la linguistique et la didactique (Cuq, 2006 : 150) et insiste sur son ambiguïté :

la notion de langue maternelle est difficile à définir strictement, à cause de son épaisseur historique, de ses déterminations plurielles et de ses connotations étendues (Ibid.).

La prise de recul s'opère par une mise en perspective de la relation à la mère.

Prise de distance à l'égard du lien à la mère

La notice *Langue maternelle* du *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* s'inscrit dans la perspective ouverte par les travaux précédemment évoqués dans cette communication et définit la langue maternelle comme « la langue acquise la première par le sujet parlant dans un contexte où elle est aussi utilisée au sein de la communication » (Ibid. : 151). Néanmoins, cette notice souligne que la langue maternelle peut aussi être définie comme « une langue de première socialisation », un « vernaculaire communicatif »⁶ distinct de la langue de scolarisation, et qu'elle « ne s'identifie pas nécessairement à la langue de la mère » (Ibid.). La notice confirme ainsi la distance opérée à l'égard du lien avec la mère abordée plus haut. La notice précise qu'elle peut être celle de la personne qui élève l'enfant (le père, la nourrice), « une langue tierce dans le cas d'une structure familiale recomposée ou transplantée » (Ibid.) et qu'elle peut être *indécidable* dans une famille plurilingue (Ibid.).

Sortant du champ didactique stricto sensu pour questionner les dimensions sociopolitiques de la notion, la notice précise que la langue maternelle peut être également la langue officielle de l'État où vit le locuteur ou une langue nationale de ce même État si cet État comprend des langues

⁶ La notice « langue véhiculaire » du *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* donne la définition suivante : « Langue ou variété telle qu'un dialecte, utilisée au foyer familial, à la maison » (Ibid. : 153).

nationales qui n'ont pas le statut de langues officielles. La notice spécifie que du fait de son ambiguïté, la dénomination langue maternelle a été supplantée par celle de langue première ou de L1, celle que le locuteur « a acquise en premier chronologiquement »⁷ (Ibid. : 152) sans que soient pour autant résolues les ambiguïtés évoquées à l'instant :

La puissance de l'expression langue maternelle se nourrit en particulier des dimensions affectives que suppose le rapport au langage de la relation mère / enfant et, dans le registre ethnosociologique, des problèmes afférents à l'appartenance communautaire et à la construction identitaire dans un processus d'interférences permanentes avec l'histoire de la constitution des langues nationales (Ibid.).

La notice conclut sur le processus de « déconstruction critique » (Ibid.) de la notion dans le champ de la didactique, qui se manifeste à travers « la perception de statuts mixtes ou intermédiaires entre les deux pôles maternel et étranger se traduisant par des dénominations comme langue seconde » (Ibid.) sans que la didactique renonce pour autant définitivement à recourir à cette notion du fait de son indéniable épaisseur conceptuelle et de « sa richesse théorique bi-millénaire » (Ibid.).

Conclusion

Pour conclure, on soulignera la convergence des ouvrages du corpus pour souligner l'affaiblissement de la notion de langue maternelle au profit de celle de langue 1 ou de langue première dans le champ de la didactique du fait de ses ambiguïtés et de sa complexité et inversement des simplifications auxquelles elle conduit lorsqu'elle est employée dans le cadre d'une opposition binaire à la langue étrangère, cette opposition binaire conduisant à négliger les statuts mixtes et intermédiaires représentés par les langues secondes, que prend en compte d'une manière beaucoup plus satisfaisante la notion de répertoire verbal, nettement plus apte à rendre compte de situations sociolinguistiques complexes. On peut se demander s'il ne convient pas de souligner que la notion connaît une certaine obsolescence au plan didactique car elle n'est plus en phase avec les situations linguistiques contemporaines plurilingues et n'est pas à même de rendre compte du statut des langues en présence dans les répertoires plurilingues car comme l'écrit Véronique Castellotti : la « constitution d'une identité plurilingue et pluriculturelle ne se fait pas par la seule juxtaposition de fragments relevant d'une ou de l'autre identité » (Op. cit., 2001 : 77). Enfin au plan sociolinguistique, elle semble supplantée dans certains cas par d'autres dénominations, comme celle de « langue du cœur » par exemple utilisée par Roman Colonna à propos du rôle idéalisé, dans les représentations des étudiants de l'université de Corte qu'il a interrogés à ce sujet, joué par la famille dans la transmission de la langue corse. En effet, sur un groupe de 452 étudiants de licence⁸ de l'université de Corte (2013 : 39) interrogés, 40 % donnent des réponses positives en faveur d'un apprentissage familial du corse, ce qui n'est pas confirmé par les performances en corse de ces étudiants (Ibid.). Roman Colonna y voit le signe d'une transmission « mythifiée » (2013 :41). La famille est considérée comme « le dépositaire et le moyen de transmission quasi unique d'une langue associée à l'identité et à la culture » (2013 : 41). Roman Colonna met en évidence le « fort coefficient affectif attribué à la langue corse » (2013 : 46) par les étudiants qui ont participé à l'enquête et ce d'autant plus qu'ils parlent peu ou pas le corse (Ibid.). Pour caractériser cette situation, il utilise la dénomination de « langue du cœur » et non celle de *langue maternelle*⁹ qu'il illustre par l'affirmation oxymorique suivante : « Le corse c'est

⁷ In notice « Langue première » du *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. La notice « Langue source » du même ouvrage indique que cette dénomination en didactique peut avoir le sens de *langue première* opposé à celui de *langue cible* (Ibid. : 152). Voir également sur ce point la section II. 3. 2 supra de cette communication.

⁸ « L'enseignement du corse à l'université est généralisé pour toutes les filières de Licence, soit 24 heures par année de licence » (Colonna, 2013 : 39).

⁹ Comme composant du conflit diglossique corse.

ma langue mais je ne le parle pas ! » (Colonna, 2013 : 45). La langue maternelle, au final, est peut être davantage convoquée dans le discours commun ou dans certains discours politiques ou idéologiques dans lesquels elle reste un argument mobilisateur des rhétoriques identitaires dans le cadre de conflits linguistiques et ethniques.

Bibliographie

- Basdevant, J., 1984, « L'action du ministère des Affaires étrangères pour la diffusion de la langue française à l'étranger de 1960 à fin 1968 », in D. Coste, *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*, Paris : ENS de Saint-Cloud-CREDIF, Hatier, pp. 40-49.
- Besse, H., 1987, « Les langues et leur enseignement / apprentissage », in *Travaux de didactique du français langue étrangère*, 17, pp. 37-55.
- Besse, H., 2002, « De l'institution du français tel qu'il est enseigné / appris », in P. Martinez (dir.), *Le français langue seconde. Apprentissage et curriculum*, Paris : Maisonneuve et Larose, pp. 21-44.
- Castellotti, V., 2001, *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, Paris : CLE International.
- Colonna, R., 2013, *Les paradoxes de la domination linguistique. La diglossie en questions*, Paris : L'Harmattan.
- Cuq, J.-P. et al., 2006, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris : CLE International.
- Dabène, L., 1994, *Repères sociolinguistiques pour l'usage des langues*, Paris : Hachette.
- Gadet, F., Varro, G. (Dir.), 2006, *Le scandale du bilinguisme. Langues en contact et plurilinguismes, Langage et société*, 116, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Gumperz, J. J., 1971, *Language in social groups*, Stanford : Stanford University Press.
- Gumperz, J. J., 1972, *Directions in Sociolinguistics. The ethnography of Communication*, New York : Holt Rinehart and Winston.
- Labov, W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris : Les éditions de Minuit.
- Le Petit Robert de la langue française*, 2015, Paris, Le Robert.
- Moirand, S., 1982, *Enseigner à communiquer en langue étrangère*, Paris : Hachette, coll. F Recherches / applications.

Sitographie (pages consultées le 7 juin 2021)

- Arrêtés du 23 mars et du 11 juillet 1938, Ministère de l'Éducation nationale, *Enseignement du premier degré*, Paris, Vuibert. https://www.persee.fr/issue/inrp_0000-0000_1995_ant_5_2
- Billiez, J., 1985, « La langue comme marqueur d'identité », in *Revue européenne des migrations internationales* 2, Poitiers : université de Poitiers pp. 95-105. https://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1985_num_1_2_982
- Boutan, P., 2003, « Langue(s) maternelle(s): de la mère ou de la patrie ? », in *Études de linguistique appliquée*, 130, pp. 137-151. <https://www.cairn.info/journal-ela-2003-2-page-137.htm>
- Buisson, F., 1911, « Langue maternelle », in *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* publié sous la direction de Ferdinand Buisson, Paris : INRP, Lyon : Institut français de l'éducation. <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/>
- Genouvrier, É., 1982, « Des Français devant la langue maternelle », in *Langue française* 54, É. Genouvrier, N. Gueunier (dir.), *Langue maternelle et communauté linguistique*, pp. 56-67. https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5279